




Informations de base	
<p>2007/0083(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole</p> <p>Voir aussi 2002/0239(AVC)</p> <p>Subject</p> <p>6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		MARKOV Helmuth (GUE /NGL)	05/06/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Affaires générales	2816	2007-07-23	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Relations extérieures		ASHTON Catherine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/05/2007	Document préparatoire	COM(2007)0237 	Résumé
12/09/2007	Vote en commission		Résumé
26/09/2007	Publication de la proposition législative	12550/2007	Résumé
08/10/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0361/2007	

11/10/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2007	Décision du Parlement	T6-0436/2007	Résumé
23/10/2007	Résultat du vote au parlement		
02/12/2009	Informations supplémentaires		Résumé
30/11/2010	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		
30/11/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0083(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2002/0239(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 217
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/49895

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE390.566	27/07/2007	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0361/2007	08/10/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0436/2007	23/10/2007	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document annexé à la procédure	10603/2007	17/07/2007	Résumé	
Document de base législatif	12550/2007	26/09/2007	Résumé	
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document préparatoire	COM(2007)0237 	07/05/2007	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2010/0726 JO L 313 30.11.2010, p. 0001	Résumé

Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0083(NLE) - 26/09/2007 - Document de base législatif

La présente décision vise à conclure au nom de la Communauté, le 2^{ème} protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

Le texte de cette décision est conforme à la proposition initiale de la Commission (se reporter à l'ancienne proposition de base du 07/05/2007).

Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0083(NLE) - 07/05/2007 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord d'association entre l'Union et le Chili pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, en 2007.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion de ces deux nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'Accord d'association UE-Chili (se reporter à la fiche de procédure [AVC/2002/0239](#)) doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique et simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

Le texte du protocole négocié avec le Chili est joint à la proposition. La Commission invite maintenant le Conseil à approuver le projet décision après avis conforme du Parlement européen.

Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0083(NLE) - 23/10/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant la recommandation de M. Helmut **MARKOV** (GUE-NGL, DE), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission du commerce international et donne son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un 2^{ème} protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0083(NLE) - 17/07/2007 - Document annexé à la procédure

Le Conseil a adopté une décision autorisant la signature et l'application provisoire d'un protocole à l'accord établissant une association UE/Chili pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie le 1^{er} janvier 2007.

Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0083(NLE) - 22/11/2010 - Acte final

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord d'association entre l'Union et le Chili pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF: Décision 2010/726/UE du Conseil relative à la conclusion d'un deuxième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

CONTENU : avec la présente décision, le deuxième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie, est approuvé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Ce deuxième protocole a été signé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, le 24 juillet 2007.

À noter que suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1^{er} décembre 2009, l'Union européenne se substitue et succède à la Communauté européenne et, à compter de cette date, exerce tous les droits et assume toutes les obligations de la Communauté européenne. Par conséquent, les références à "la Communauté européenne" dans le texte du protocole s'entendent, le cas échéant, comme faites à "l'Union européenne".

ENTRÉE EN VIGUER : 22/11/2010.